



FO Caterpillar.04/76/23/75/40

NAO 2011 : FO prend position !

Comme vous le savez, depuis le début du mois, les négociations salariales 2011 sont dans l'impasse.

D'un côté nous avons une Direction d'entreprise qui souhaite échanger, contre l'arrêt des procédures juridiques en cours, un accord salarial qui sans être merveilleux n'en reste pas moins acceptable, et d'un autre côté des syndicats qui refusent de rentrer dans cette démarche.

Actuellement 4 procédures sont en cours de jugement, elles concernent :

1. L'absence de versement de l'intéressement en 2009 et 2010 (CGT).
2. L'absence de versement du complément d'intéressement en 2008 (CFDT).
3. Le non-versement du STIP aux non-cadres (CFDT).
4. l'absence de mutuelle d'entreprise pour les coefficients inférieurs à 295 (CFTC).

FO se trouve coincée entre 2 logiques que tout oppose.

La Direction nous a soumis 3 propositions :

Option A :

Augmentation générale : 2 %	Mutuelle d'entreprise ouvriers 1 ^{er} janvier 2012 : 0,3 %
Augmentation de mérite : 1,1 %	Intéressement : 1200 € brut (facteur 1 -salaire 2000 €)
Promotion : 0,5 %	Prime exceptionnelle pour 2011 : 500 €.
Salaire mini d'embauche : 1465 € au 1 ^{er} avril 2011 et 1500 € au 1 ^{er} avril 2012.	Prime transport augmentée de 3,9 % avec ajout d'une 3 ^{ème} tranche pour les trajets supérieurs à 30 kms
Primes pour les salariés au maxi de leur grille : R2 – 250 €; R1 350 €. Disposition uniquement valable pour 2011.	Attribution chèque emploi service pour les personnes reconnues handicapées : 2 chèques de 15 € par mois.
Mesures spécifiques femmes enceintes Congés supplémentaires – meilleure prise en charge du salaire etc,etc	

Cette option qui reste la meilleure est impossible à satisfaire, car elle impose le retrait de toutes les plaintes et la signature des 4 syndicats. Une telle issue relève clairement de la science-fiction.

Option B signature d'un syndicat représentant plus de 30% :

Identique à l'option A, sans la prime exceptionnelle de 500 € et mise en place du STIP à la place de l'intéressement.

Seule FO pourrait la valider, une signature CGT est illusoire. Elle est à nos yeux une option au rabais, car elle exclut la prime exceptionnelle de 500 €. Personne ne peut nous contraindre à signer un accord à minima sous prétexte que d'autres syndicats ne veulent pas satisfaire aux conditions imposées par la Direction : le retrait de toutes les plaintes.

Nous ne pourrions signer une telle option que si la prime de 500 € est réintroduite.

Option C :

Mêmes mesures que l'option B avec une AG minorée à 1 % au lieu de 2%.

Suppression : STIP – prime de 500 € -pas d'intéressement aussi.

Une telle option se passe de commentaire.

Nous sommes intervenus auprès de la Direction pour lui demander de revoir sa position, notamment sur la prime exceptionnelle; nous n'avons pas été entendus.

Et nous refusons d'influencer d'une quelconque manière les autres syndicats sur la marche à suivre. Ce n'est pas notre rôle. Chacun doit savoir ce qu'il a à faire et en assumer pleinement les conséquences.

Par conséquent nous laissons entre elles la CGT, la CFTC et la CFDT régler ce différend qui l'oppose à la Direction de l'entreprise. À elles de nous trouver une porte de sortie.

Pour ce qui nous concerne, nous avons tout fait pour qu'une solution préservant les intérêts des salariés soit trouvée. Nous n'y sommes pas parvenus, nous le déplorons, mais nous ne pouvons pas, à nous seuls, régler l'ensemble des problèmes rencontrés dans l'entreprise.

À l'impossible nul n'est tenu !

Nous avons démontré par le passé notre capacité à signer, contre l'avis des autres syndicats, de bons accords qui ont constitué de vrais acquis sociaux (35heures, intéressement, intégration de prime...etc), mais cette fois-ci la situation de blocage dans laquelle nous nous trouvons est très différente. Elle est indépendante de notre volonté.

Nous aurions naturellement souhaité valider la meilleure proposition, mais l'intransigeance réciproque des deux parties : Direction et intersyndicale empêchent une telle sortie de crise.

FO est et restera toujours un syndicat modéré, mais la Direction doit bien faire la différence entre modération et soumission. Il en va tout simplement de notre dignité qui elle n'est pas négociable. Quant aux interrogations légitimes que se posent les salariés, personne ne peut leur apporter de réponses, en l'absence d'accord nous faisons un grand saut dans l'inconnu...

Tout peut arriver le meilleur comme le pire !

Grenoble le 14 mars 2011

<http://fo-caterpillar.net/>